

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 1 de 8

Version 4.0

Date de révision : 27-01-2023

Date d'impression : 14-3-2024

Nom commercial : Poudre de cuivre naturel

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identification du produit :

Nom du produit : Poudre de cuivre naturel.

CAS : 7440-50-8

EINECS : 231-159-6

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Composant supplémentaire.
Intermédiaire.

Utilisations déconseillées : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur responsable : ASSYST bvba / A.S.O.W. bvba
Hellegatstraat 13a
2590 Berlaar
Belgique
Tel : +32 495 50 61 14 / +32 496 83 70 27
Site web : www.assyst.org / www.artsuppliesonweb.com
Courriel : ao@assyst.org / vera.opsommer@assyst.org

1.4 Numéro de téléphone d'urgence :

Pour la Belgique:

Appelez le **Centre Antipoison (070 245 245 - gratuit)**, s'il n'est pas disponible: **02 264 96 30** (tarif normal) ou votre médecin. Dans des situations mettant votre vie en danger, appelez toujours le numéro d'urgence européen **112**.

Pour la France :

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS	02 41 48 21 21
BORDEAUX	05 56 96 40 80
LILLE	0800 59 59 59
LYON	04 72 11 69 11
MARSEILLE	04 91 75 25 25
NANCY	03 83 22 50 50
PARIS	01 40 05 48 48
TOULOUSE	05 61 77 74 47

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Classification selon la directive (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Aquatic Acute 1 - H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 2 - H411 Toxique pour la vie aquatique avec des effets durables.

2.2 Éléments d'étiquetage :

Le produit est classé et étiqueté conformément au SGH (système général harmonisé).

Le produit est classé et étiqueté conformément au règlement CLP.



Pictogrammes de danger :

GHS09

Avertissement

Mot indicateur :

Avertissements de danger

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour la vie aquatique avec des effets durables.

Conseils de sécurité

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 2 de 8

Version 4.0

Date de révision : 27-01-2023

Date d'impression : 14-3-2024

Nom commercial : Poudre de cuivre naturel

P391 Absorber les liquides renversés.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

2.3 Autres dangers :

L'inhalation de poussières ou de fumées provoque une irritation des voies respiratoires. L'inhalation de concentrations plus élevées peut provoquer de la fièvre.

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB :

PBT : Non applicable.

vPvB : Sans objet.

Détermination des propriétés de perturbation endocrinienne :

Aucun

SECTION 3 : Composition et informations sur les ingrédients

3.1 Substances :

Description :

Nom chimique	Cas No. N° CE/Liste Numéro d'enregistrement	Mise en page (Règlement (CE) n° 1272/008)	Concentration (%)
Cuivre	CAS : 7440-50-8 EINECS : 231-159-6 Numéro d'index : 029-024-00-X	Aiguë aquatique 1, H400 ; Chronique aquatique 2, H411 M = 1	100 %

Le texte complet des abréviations se trouve à la section 16.

SECTION 4 : Mesures de premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours :

Informations générales :

Aucune mesure particulière n'est requise.

Après inhalation :

Apportez de l'air frais, consultez un médecin en cas de plaintes.

Après contact avec la peau :

Laver la peau à l'eau/douche.

En général, le produit n'est pas irritant pour la peau.

Après un contact visuel :

Rincer l'œil ouvert à l'eau courante pendant plusieurs minutes.

Consulter un médecin si les symptômes persistent.

Après ingestion :

Consulter un médecin si les symptômes persistent.

4.2 Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés :

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire :

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction :

Moyens d'extinction appropriés :

Poudre spéciale pour les feux de métaux.

Sable sec.

Moyens d'extinction inappropriés :

Ne pas utiliser d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques spécifiques liés à la lutte contre l'incendie :

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 3 de 8

Version 4.0

Date de révision : 27-01-2023

Date d'impression : 14-3-2024

Nom commercial : Poudre de cuivre naturel

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

5.3 Conseils aux pompiers :

Équipement de protection spécial :

Aucune mesure particulière n'est requise.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle de la substance ou du mélange

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Précautions personnelles :

Prévenir la formation de poussière.

Porter des vêtements de protection individuelle.

Ne pas respirer les poussières/fumées/brouillards.

6.2 Précautions environnementales :

Précautions environnementales :

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts/les eaux de surface/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage :

Ramassage mécanique.

6.4 Référence à d'autres sections :

Voir le chapitre 7 pour des informations sur l'utilisation en toute sécurité.

Voir la section 8 pour des informations sur les équipements de protection individuelle.

SECTION 7 : Manipulation et stockage :

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sûre

Conseils pour une manipulation sûre :

Éviter la formation de poussières.

Conseils sur la protection contre les incendies et les explosions :

Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les incompatibilités éventuelles

Exigences relatives aux locaux de stockage et aux conteneurs :

Conserver dans un endroit frais et sec, dans des récipients hermétiquement fermés.

Conseils pour le stockage mixte :

Ne pas stocker avec des substances oxydantes et acides.

Plus d'informations sur les conditions de stockage :

Aucun.

7.3 Utilisation finale spécifique :

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Informations complémentaires sur la conception des systèmes techniques :

Pas d'autres informations, voir section 7.

8.1 Paramètres de contrôle :

Composants dont les valeurs limites nécessitent une surveillance sur le lieu de travail :

7440-50-8 cuivre

WEL	Valeur à court terme : 2** mg/m ³
	Valeur à long terme : 0,2* 1** mg/m ³
	*fumées **poussières et brouillards (comme Cu)

Valeur DNEL

Le cuivre :

DNEL à court terme (homme, effets systémiques) : 0,082 mg Cu/kg B wt/d

DNEL à long terme (homme, effets systémiques) : 0,041 mg Cu/kg B wt/d

NOAEL à court terme (homme, oral, eau potable) : 4 mg/l

Valeur PNEC

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Version 4.0

Date de révision : 27-01-2023

Page 4 de 8

Date d'impression : 14-3-2024

Nom commercial : Poudre de cuivre naturel

Le cuivre :

PNEC aqua (eau douce) : 7,8 µg/l

PNEC aqua (eau de mer) : 5,2 µg/l

PNEC sédiments (eau douce) : 87 mg Cu/kg de poids sec

PNEC sédiment (eau de mer) : 676 mg Cu/kg de poids sec

Informations complémentaires :

Les listes en vigueur au moment de la rédaction ont été utilisées comme base.

8.2 Contrôle de l'exposition :

Contrôles techniques appropriés Pas d'autres données :

voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection respiratoire :

Protection respiratoire recommandée.

Filtre P1 / P2 / P3

Protection des mains :

Une protection préventive de la peau par l'utilisation d'un produit de protection de la peau est recommandée.

Protection des yeux :

Le port de lunettes de protection est recommandé lors du remplissage.

Protection du corps :

Vêtements de travail protecteurs.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base :

Informations générales

Apparence :

Forme :	Poudre
État physique :	Solide
Couleur :	Couleur cuivre
Odeur :	Inodore
Point de fusion/point de congélation :	1083°C
Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition :	2597°C
Inflammabilité :	Le produit n'est pas inflammable.
Limite inférieure et supérieure d'explosion :	Non applicable
Point d'éclair :	Non applicable.
Température d'inflammation :	Non applicable
Température de décomposition :	Non applicable
pH :	Non applicable
Viscosité :	Non applicable

Solubilité

Eau :	Insoluble.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) :	Non applicable
Pression de vapeur :	Non applicable

Densité et/ou densité relative

Densité à 20°C :	8,9 g/cm ³
Densité apparente à 20°C :	0,5 - 5,5 g/cm ³
Densité relative du gaz :	Non applicable

Caractéristiques des particules

Taille des particules :	1 - 500 µm
-------------------------	------------

9.2 Autres informations

Informations relatives aux classes de danger physique

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Version 4.0

Date de révision : 27-01-2023

Page 5 de 8

Date d'impression : 14-3-2024

Nom commercial : Poudre de cuivre naturel

Explosifs :	Vide
Gaz inflammables :	Vide
Aérosols :	Vide
Gaz oxydants :	Vide
Gaz sous pression :	Vide
Liquides inflammables :	Vide
Solides inflammables :	Vide
Substances et mélanges autoréactifs :	Vide
Liquides pyrophoriques :	Vide
Solides pyrophoriques :	Vide
Substances et mélanges auto-échauffants :	Vide
Substances et mélanges émettant des gaz inflammables en contact avec l'eau :	Vide
Liquides oxydants :	Vide
Solides oxydants :	Vide
Peroxydes organiques :	Vide
Corrosif pour les métaux :	Vide
Explosifs désensibilisés :	Vide

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité :

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

10.2 Stabilité chimique :

Décomposition thermique / conditions à éviter :

Pas de décomposition si le produit est stocké et manipulé conformément aux instructions.

10.3 Réactions potentiellement dangereuses :

Réactions dangereuses :

Réagit avec les acides, les bases et les agents oxydants.

10.4 Conditions à éviter

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

10.5 Matériaux à interaction chimique :

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Aucun produit de décomposition dangereux n'est connu.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

Toxicité aiguë

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 pertinentes pour la classification :

Aucun.

Corrosion/irritation de la peau.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité dans les cellules germinales

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 6 de 8

Version 4.0

Date de révision : 27-01-2023

Date d'impression : 14-3-2024

Nom commercial : Poudre de cuivre naturel

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique)

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour certains organes cibles en cas d'exposition répétée :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risque d'aspiration :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques supplémentaires :

L'inhalation de poussières ou de fumées provoque une irritation des voies respiratoires. L'inhalation de concentrations plus élevées peut provoquer de la fièvre.

Effets CMR (cancérogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction)

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés de perturbation endocrinienne :

La substance n'est pas répertoriée.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité :

Toxicité aquatique :

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité :

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

12.3 Bioaccumulation :

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

12.4 Mobilité dans le sol :

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Sans objet.

12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7 Autres effets indésirables

Informations écologiques supplémentaires :

Notes générales :

Ne pas laisser le produit atteindre les eaux souterraines, les cours d'eau ou les égouts.

SECTION 13 : Instructions pour l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets :

Recommandation :

Contactez le fabricant pour le recyclage.

Ne doit pas être jeté avec les ordures ménagères.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Emballage non nettoyé :

Recommandation :

Éliminer conformément aux réglementations officielles.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA : UN3077

14.2 Nom de charge approprié selon le règlement type de l'ONU

ADR : SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.O.S (cuivre)

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 7 de 8

Version 4.0

Date de révision : 27-01-2023

Date d'impression : 14-3-2024

Nom commercial : Poudre de cuivre naturel

IMDG : SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.O.S.
(cuivre)

IATA : SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.O.S.
(cuivre)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, IMDG, IATA: Classe 9 Matières et objets dangereux divers

Étiquette de danger : 9

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA : III

14.5 Risques environnementaux

Polluant marin : Oui
Symbole (poisson et arbre)

Étiquetage spécial (ADR) : Symbole (poisson et arbre)

Étiquetage spécial (IATA) : Symbole (poisson et arbre)

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

Avertissement à l'utilisateur : Substances et articles dangereux divers.

Code Kemler : 90

Numéro EMS : F-A,S-F

Groupes de ségrégation : vide

Rangement : Catégorie A

Code d'arrimage : SW23 Pour le transport dans le conteneur de vrac BK3, voir 7.6.2.12 et 7.7.3.9.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Sans objet.

Transport/ informations complémentaires :

Ces matières, lorsqu'elles sont contenues dans des emballages individuels ou combinés d'une masse nette ne dépassant pas 5 kg chacun ou dans un colis, ne sont pas soumises aux autres dispositions de l'ADR/RID/IMDG, à condition que les emballages satisfassent aux prescriptions générales des 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8.

ADR

Quantités exemptées (QE) : E1

Quantité limitée (LQ) : 5 kg

Code de quantité exceptionnelle (QE) : E1

Quantité nette maximale par emballage intérieur : 30 g

Quantité nette maximale par emballage extérieur : 1000 g

Catégorie de transport : 3

Code de restriction du tunnel : vide

IMDG

Quantités limitées (LQ) : 5 kg

Code de quantité exceptionnelle (QE) : E1

Quantité nette maximale par emballage intérieur : 30 g

Quantité nette maximale par emballage extérieur : 1000 g

Règlement type de l'ONU : 3077 SUBSTANCES DANGEREUSES POUR

L'ENVIRONNEMENT,

SOLIDE, N.S.A. (CUIVRE), 9, III

SECTION 15 : Informations légalement requises

15.1 Réglementations et législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Directive 2012/18/EU

Quantité admissible (tonnes) pour l'application des exigences de niveau inférieur :

100 t

Quantité admissible (tonnes) pour l'application des exigences du niveau supérieur :

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Version 4.0

Date de révision : 27-01-2023

Page 8 de 8

Date d'impression : 14-3-2024

Nom commercial : Poudre de cuivre naturel

200 t.

Réglementation nationale :

Classe de danger pour l'eau :

Classe de danger pour l'eau 2 (évaluation par liste) : dangereux pour l'eau.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

SECTION 16 : Autres informations

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles. Toutefois, elles ne constituent pas une garantie pour les caractéristiques spécifiques des produits et n'établissent pas de relation contractuelle juridiquement valable.

Phrases pertinentes

(uniquement pour l'explication des phrases H mentionnées dans la fiche de données de sécurité, par exemple au chapitre 3)

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 : Toxique pour la vie aquatique avec des effets durables.

Zone d'émission de la fiche technique :

Gestion des fiches de données de sécurité

Téléphone : +49 (0) 9152 / 9211 -846 +49 (0) 9152 / 9211 -846

Courriel : sdb@kymerainternational.com

Abréviations et acronymes :

RID :	Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
OACI :	Organisation de l'aviation civile internationale
ADR :	Accord européen relatif au transport des marchandises dangereuses par route
IMDG :	Code maritime international des marchandises dangereuses
IATA :	Association internationale du transport aérien
SGH :	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
EINECS :	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
CAS :	Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society)
DNEL :	niveau dérivé sans effet (REACH)
PNEC :	concentration prédite sans effet (REACH)
LC50 :	Concentration létale, 50 pour cent
LD50 :	dose létale, 50 pour cent
PBT :	persistant, bioaccumulable et toxique
vPvB :	très persistant et très bioaccumulable
Aquatic Acute 1 :	Dangereux pour l'environnement aquatique - Acute 1
Aquatic Chronic 2 :	Dangereux pour l'environnement aquatique - Dangereux pour les eaux longues - Catégorie 2

* Les données comparées à la version précédente ont été modifiées.